

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

PREF	CTURE DE	LA CO RIVÉ	RSE DU E	SUL
	-4 J	JIN 20	18	
BUR	EAU D	U CO	URRI	ER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 mai 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

#### Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

#### Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, Mme GUERRINI à M. SBRAGGIA, Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, Mme BIANCAMARIA à M. MARCANGELI, M. ARESU à Mme VILLANOVA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme BERNARD à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

#### **Etaient absents:**

M. CAU, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 27
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du lundi 28 mai 2018 Délibération N°2018/98

Adoption du Compte administratif 2017 Budget annexe de l'ANRU Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2017. Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

#### Monsieur Sbraggia expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'ANRU fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES:** 

163 465.74 €

THE PARTY OF

RECETTES:

312 449.57 €

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : + 148 983.83 €.

#### SECTION INVESTISSEMENT

**DEPENSES:** 

16 937 743.97 €

RECETTES:

12 825 971.48 €

Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : -4 111 772.49 €.

🤝 Soit un déficit global de clôture du compte administratif de : - 3 962 788.66 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2	Résultat de	Part affectée à	Résultat de	Résultat de
Compte de Gestion	clôture 2016	l'investissement	l'exercice 2017	clôture 2017
Investissement	+ 3 970 320.62	0.00	- 8 082 093.11	- 4 111 772.49
Fonctionnement	+ 87 449.57	0.00	+ 61 534.26	+ 148 983.83
Total	+ 4 057 770.19	0.00	- 8 020 558.85	- 3 962 788.66

Ce déficit constaté à la clôture de l'exercice est à moduler car le compte administratif comporte des états de restes à réaliser de la section d'investissement très important notamment au niveau des recettes.

Report en dépenses d'investissement :

4 058 972.14 €

Report en recettes d'investissement :

8 043 127.28 €

Soit un excédent sur les reports de : + 3 984 155.14 €.

Soit un résultat cumulé de clôture du compte administratif de : + 21 366.48 €.

La présentation synthétique du Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'ANRU est présentée ci après :

Présentation syr	thétique du compte	administratif 2017 budget de l'AN	RU	
Dépenses réalisé	ées	Recettes réalisées		
Fonctionnement	163 465.74	Fonctionnement	225 000.00	
Charges à caractère général	12 480.00	Produits exceptionnels	225 000.00	
Frais financiers	150 985.74	,		
Investissement	16 937 743.97	Investissement	8 855 650.86	
Rembt capital des emprunts	127 052.60	Fonds propres fctva	429 918.80	
Frais études	98 748.29	Subventions reçues	3 360 513.60	
Travaux en cours	16 711 943.08	Dettes et Emprunts	5 065 218.46	
Total	17 101 209.71	Total	9 080 650.86	
Soit un solde négatif sur réa	alisations 2017	- 8 020 558.85		
Excédent de fonction		+ 87 449.57		
Excédent d'investis	sement reporté 2016	+ 3 970 320.62		
soit un résultat global de clôture av	vant reste à réaliser	- 3 962 788.66		
Recettes d'inve	estissement à réaliser	8 043 127.28		
Dépenses d'inve	estissement à réaliser	4 058 972.14		
Soit un solde positif sur r	eports 2017	+ 3 984 155.14		
Solde global CA 2017 après intég réaliser	ration des restes à	+ 21 366.48		

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

# I) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- <u>Au chapitre 011</u>: Les achats et charges externes pour 12 480.00 €. Sont comptabilisées les commissions sur les ouvertures de crédit auprès des établissements bancaires et diverses prestations de services.
- Au chapitre 66 : Ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts, des crédits relais et les intérêts courus non échus pour un montant global 150 985.74 €.

#### II) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré par :

 Au chapitre 77: Le montant de la subvention d'équilibre provenant du budget principal pour un montant de 225 000 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### I) Dépenses d'investissement

- Au chapitre 16: ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts de l'exercice pour 127 052.60 €.
- <u>Les dépenses d'équipement</u>: Elles sont globalisées en deux chapitres distincts selon qu'ils s'agissent d'immobilisations incorporelles au sein du chapitre 20 et la construction et l'aménagement de bâtiments ou de travaux de voirie au chapitre 23. Pour l'année 2017, elles totalisent près de 16.810 millions d'euros.

Dépenses d'équipement		Crédits ouverts 2017			Réalisations 2017		)17
Chapitre	Intitulés	AP/CP	hors AP	totaux	AP/CP	hors AP	totaux
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	0.00	170 885.42	170 885.42	0.00	98 748.29	98 748.29
Chap. 23	Travaux en cours	23 867 094.88	784 653.55	24 651 748.43	16 685 192.52	26 750.56	16 711 943.08
	Totaux	23 867 094.88	955 538.97	24 822 633.85	16 685 192.52	125 498.85	16 810 691.37

Compte Administratif 2017	Opérations équipement globales	Crédits de paiement hors AP	Crédits de paiement CP sur AP
Crédits ouverts	24 822 633.85	955 538.97	23 867 094.88
Réalisations	16 810 691.37	125 498.85	16 685 192.52
Taux de réalisations	67.72 %	13.13 %	69.90 %
Restes engagés	58 972.14	58 972.14	0.00
Taux de réalisations sur restes	0.24 %	6.17 %	0.00
Taux Global	67.96 %	19.30 %	69.90 %

(réalisations + reports)		
--------------------------	--	--

Nous distinguerons les investissements réalisés sur autorisations de programme et crédits de paiement des autres réalisations. Le tableau ci après retrace la situation globale de l'ensemble des AP/CP ouverts au 31 décembre 2017. Les crédits de paiements ouverts en 2017 ont été de 23.867 millions d'euros, les crédits de paiements utilisés ont été à la hauteur de 16.685 millions d'euros avec un taux de réalisation de 69.90 %.

	Montan	t des AP		Montant des CP	
Intitulés de l'A.P.	Révision de l'exercice 2017	Total Cumulé 2017	Crédits de paiement ouverts 2017	Crédits de paiement réalisés 2017	Restes à financer
Dépenses	48 646 577.58	78 941 915.57	23 867 094.88	16 685 192.52	49 683 884.33
AMENAGEMENT PARC PAYSAGER ANRU 8-16	0.00	2 560 751.00	1 800 429.00	285 507.74	2 115 063.96
PASSERELLE DES CANNES ANRU 08-29	0.00	670 051.00	60 914.00	10 150.92	657 609.04
AMENAGEMENT MARCHE DES CANNES ANRU 09-05	0.00	330 000.00	30 000.00	11 004.00	318 996.00
DEMOLITION RUINE CANDIA ANRU 08-35	608 966.00	608 966.00	200 000.00	1 800.00	607 166.00
REALISATION TROIS EXUTOIRES ANRU 8-24	0.00	6 097 126.32	78 839.28	0.00	111 298.37
BASSIN DE RETENTION DU FINOSELLO ANRU 8-25	0.00	1 102 323.58	304 843.35	0.00	347 408.36
BASSIN RETENTION ALZO DI LEVA I ANRU 8-26	43 498.58	5 214 784.58	50 000.00	0.00	3 510 952.00
BASSIN DE RETENTION PERALDI ANRU 8-10	7 675 214.00	7 675 214.00	50 000.00	0.00	7 675 214.00
RECONSTRUCTION SUR SITE ECOLE DES SALINES ANRU 9-03	0.00	6 681 079.10	4 122 222.00	1 622 059.95	3 874 235.65
DEMOLITION ECOLE DES SALINES ANRU 8-28	950 283.00	950 283.00	50 000.00	0.00	950 283.00
MAISON DE QUARTIER DES CANNES ANRU 9-04	0.00	2 772 770.72	35 723.25	12 255.79	23 468.29
AMENAGEMENT RUE DES CANNES ANRU 8-09	0.00	4 909 950.27	60 000.00	12 893.40	4 853 094.38
TRANCHE I LES CANNES ANRU	8 539 128.00	8 539 128.00	7 587 445.00	6 743 231.46	1 795 896.54
TRANCHE I LES SALINES ANRU	8 811 500.00	8 811 500.00	6 111 500.00	5 753 864.71	3 057 635.29
TRANCHE II LES CANNES ANRU	15 796 581.00	15 796 581.00	2 277 305.00	1 661 583.69	14 134 997.31
TRANCHE II LES SALINES ANRU	5 221 980.00	5 221 980.00	1 035 041.00	570 840.86	4 651 139.14
RESEAUX VRD 5 ANRU 8-34	999 427.00	999 427.00	12 833.00	0.00	999 427.00

Pour ce qui est des opérations non votées en autorisations de programmes, le montant des réalisations, essentiellement diverses études s'établit à 125 498.85 € pour des crédits ouverts à hauteur de 955 538.97 € soit un taux de réalisation de 13.13 %.

### II) Recettes d'investissement

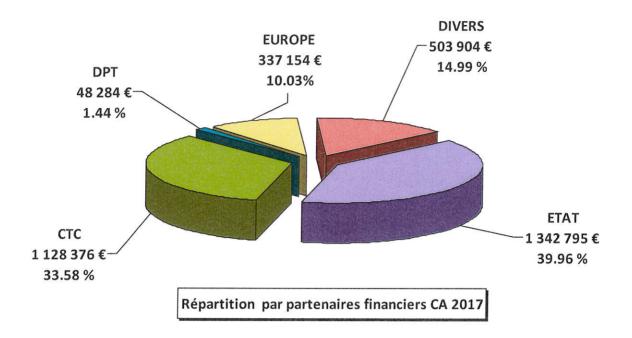
Le financement de la section est assuré par :

- o <u>Au chapitre 10:</u> Ce chapitre enregistre le montant du FCTVA encaissé sur les investissements de l'année n-1 soit 429 918.80 €.
- O <u>Au chapitre 13</u>: 3 360 513.60 € ont été perçus au titre des subventions d'investissement allouées par les partenaires financiers sur l'exécution des programmes d'investissement. Le taux de réalisation pour l'exercice 2017 est de 17.36 %.

CA 2017 chap.13	TOTAL
Prévisions budgétaires	19 357 175.97
subventions reçues	3 360 513.60
% encaissements	17.36 %
restes à réaliser	8 043 127.28
% des restes à encaisser	41.55 %
% global	58.91 %

La répartition par tiers des subventions d'équipement attendues est la suivante :

Partenaires	ETAT	СТС	DPT	EUROPE	AUTRES
Prévisions	7 754 724.00	2 192 118.05	1 621 609.00	1 937 007.33	5 851 717.59
Encaissements	1 342 795.32	1 128 376.32	48 284.34	337 153.93	503 903.69
% des encaissements	17.32 %	51.47 %	2.98 %	17.41 %	8.61 %
Restes à réaliser	2 146 150.00	1 062 262.22	668 142.00	1 606 853.33	2 559 719.73
% des restes à réaliser	27.68 %	48.46 %	41.20 %	82.96 %	43.74 %
Titres + reports	3 488 945.32	2 190 638.54	716 426.34	1 944 007.26	3 063 623.42
% global	44.99 %	99.93 %	44.18 %	100.36 %	52.35 %



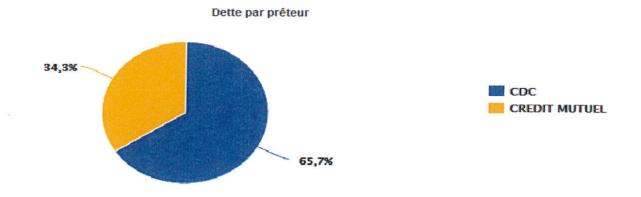
Au chapitre 16 : Afin de financer la programmation des investissements cinq emprunts ont été mobilisés auprès de la CDC obtenus dans le cadre de l'enveloppe "Prêt Renouvellement Urbain" soit un total de 5.065 millions d'euros. S'agissant d'une enveloppe normée et conventionnée, les conditions financières sont imposées. Les prêts sont souscrits pour une durée de vingt ans et l'indexation se fait sur le taux du livret A + marge de 0.6% soit un taux en vigueur à 1.35 % à ce jour.

### III) L'endettement

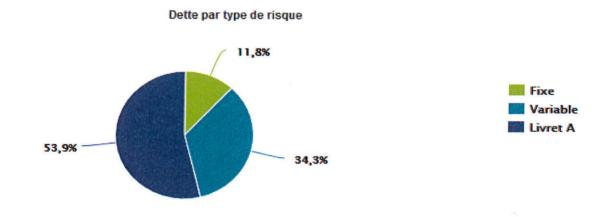
L'endettement au 31 décembre 2017 du budget annexe de l'ANRU est le suivant :

Le détail par établissements bancaires est le suivant :

Etablissements financiers	Montants empruntés	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
Crédit Mutuel	4 000 000.00	4 000 000.00	1
Caisse des Dépôts	13 520 518.46	7 676 729.26	12
Totaux	17 520 518.46 €	11 676 729.26 €	13



Type d'emprunts	Montant initial	% d'exposition	Taux moyen calculé
Fixe	1 380 389.54 €	11.82 %	1.43 %
Livret A	6 296 339.72 €	53.92 %	1.35 %
Variable	4 000 000.00 €	34.26 %	0.87 %
TOTAUX	11 676 729.26 €	100.00 %	1.20 %



L'intégralité des emprunts souscrits sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteurs	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 31/12/2017	Risque de taux
----------	----------------------	-----------------	---------------------	------	-------------------------------------	----------------------

		17 520 518.46 €			11 676 729.26 €	
Caisse des dépôts	2019	1 587 300.00 €	20	Livret A + 0.6 %	0.00€	1A
Caisse des dépôts	2018	3 986 000.00€	20	Livret A + 0.6 %	0.00 €	1A
Caisse des dépôts	2017	873 757.00 €	19.83	Livret A + 0.6 %	873 757.00 €	1A
Caisse des dépôts	2017	470 117.00 €	19.83	Livret A + 0.6 %	470 117.00 €	1A
Caisse des dépôts	2017	123 805.00 €	19.83	Livret A + 0.6 %	123 805.00 €	1A
Caisse des dépôts	2017	659 424.00 €	19.83	Livret A + 0.6 %	659 424.00 €	1A
Caisse des dépôts	2017	2 938 115.46 €	21	Livret A + 0.6 %	2 872 897.00€	1A
Caisse des dépôts	2016	206 654.00 €	19.58	Fixe à 1.43 %	195 385.64 €	1A
Caisse des dépôts	2016	470 117.00 €	19.58	Fixe à 1.43 %	444 482.59 €	1A
Caisse des dépôts	2016	123 805.00 €	19.58	Fixe à 1.43 %	117 054.21 €	1A
Caisse des dépôts	2016	659 424.00 €	19.58	Fixe à 1.43 %	623 467.10 €	1A
Crédit mutuel	2016	4 000 000.00 €	2.25	EUR 3 M +0.85	4 000 000.00 €	1A
Caisse des dépôts	2015	1 422 000.00 €	18.75	Livret A + 0.6 %	1 296 339.72€	1A

Il est à noter que l'emprunt crédit mutuel n'est pas un emprunt dit « classique ». Nous avons jugé opportun de préfinancer l'encaissement des subventions attendues. En effet le principe qui régie les versements des subventions aux collectivités repose sur la justification du paiement des travaux. Cette pratique est de nature à entrainer, pour les collectivités, des difficultés et des déséquilibres de trésorerie puisqu'il s'agit de préfinancer les subventions attendues. C'est pour ces raisons que nous avons décidé de recourir à un crédit relais de 4 millions d'euros auprès du crédit mutuel pour une durée maximale de trois années.

#### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'APPROUVER** le compte administratif 2017 du budget annexe de l'ANRU ainsi que le compte de gestion établi par le Receveur municipal.

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

# LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mai 2018,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

# APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le compte administratif 2017 du budget annexe de l'ANRU ainsi que le compte de gestion établi par le Receveur municipal.

#### RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)





